

Annexe 2. Notations mélodique et harmonique abrégées (conventions)

J.A. Monfort
(21 / 02 / 2016)

L'intérêt d'une connaissance, même sommaire, des règles de base de l'harmonie réside, comme on l'a déjà indiqué, dans :

(a) une *meilleure compréhension des oeuvres*, en général, ainsi qu'une *meilleure coordination* avec d'autres instruments (band, orchestre) ;

(b) une meilleure *aisance à anticiper les arpèges ainsi que les modulations* pendant l'interprétation des oeuvres ;

(c) la disponibilité d'un *guide pour l'interprétation et l'improvisation* (jazz aussi bien que classique).

1. Notation des notes

Le tableau suivant aide à mémoriser cette notation, souvent utilisée (Allemagne ou pays anglo-saxons).

notes	La	Si	Do	Ré	Mi	Fa	Sol
abréviations	A	B	C	D	E	F	G
mnémos	Alain	Bassin	Cadeau	Doré	Emile	Famille	Gasole

Les parties de trompettes sont aujourd'hui écrites en clef de Sol (G), c'est-à-dire en se référant à la clef attachée à la note située sur la deuxième ligne de la portée.

Tessiture « standard » de la trompette : 26 demi-tons (soit environ 2 octaves 1/2). L'**étendue de jeu** de l'instrument débute par le F# de la troisième ligne au-dessous de la portée (noté ici F1#), jusque (en général) au C de la deuxième ligne au-dessus de la portée (noté ici C3).

Du côté du **registre aigu**, les notes supérieures à C3 (« **notes suraigües** ») sont rarement utilisées : parfois en musique classique (quelques concertos), mais plutôt en jazz. Outre la difficulté à « produire » ces notes (et aussi en raison de celle-ci), leur caractère musical est souvent douteux, même lorsqu'elles sont exécutées par des virtuoses. En augmentant leur fréquence, les notes sont, en effet, de plus en plus tendues et révèlent, en même temps, les divers « timbres » de l'instrument, résonances que l'on peut grossièrement associer à ces « plages » de hauteur.

A l'autre extrémité du registre (**registre grave**), et abstraction faite des « **notes pédales** » (considérées comme non « musicales »), le premier sol (grave) jouable « musicalement » est ici noté G1. Le Sol de la clef de Sol est noté G2, et le « contre Sol » (Sol situé au-dessus de la portée) est noté G3.

Par suite, le A situé au-dessus de G1 sera noté A1, suivi du B (B1), etc, jusqu'au F (au-dessus de la première ligne) qui est noté F1. Suit alors G2, etc, jusqu'à G3, lui-même suivi de A3, B3 et C3 (« contre Ut »).

La *trompette piccolo* joue une octave au-dessus de la trompette « ordinaire » (cf annexe 9 sur [l'usage de la trompette piccolo](#)).

2. Notation des accords

On peut prendre en considération les remarques suivantes :

(a) le genre « *solo (sans accompagnement)* » (une seule voix) est un genre « risqué » : en effet, les défauts d'exécution sont beaucoup plus remarqués. Par ailleurs, au plan harmonique, une « voix » seule, même si elle est techniquement et musicalement bien exécutée, fournit une production sonore moins riche que lorsque d'autres « instruments » interviennent (interférences sonores avantageuses) ;

(b) le *genre « duo »*, qui met en jeu 2 instruments à une seule voix chacun (eg 2 trompettes), permet généralement de jouer de façon plus agréable : coordination, contrechant, etc (cf adaptations du « Duo des fleurs » de l'opéra Akmé mis en musique par L. Delibes, etc) ;

(c) mais un *fond harmonique* enrichit généralement beaucoup un solo ou un duo : cf A. Vivaldi, « Concerto pour deux trompettes », J. Haydn, « Concerto pour deux cors » adaptables à la trompette, etc.

En effet, même si leur association peut paraître intéressante, une note, ou deux notes (distinctes), ne suffisent pas à définir un accord, donc une **forme harmonique**.

Le cas de trois notes superposées (simultanées) est beaucoup plus intéressant, car il ne nécessite qu'un nombre très restreint d'artistes et autorise une analyse harmonique ou contrapunctique à la fois riche et assez simple : cf Francis Poulenc, « Trio pour trompette, trombone et cor », etc.

De façon générale, un *accord « véritable »* comporte, en principe, au moins 3 notes. On en exclut souvent l'accord « diminué » (B, D, F) (cf « diabolus in musica »), que l'on peut considérer comme la partie haute d'un accord de septième (G, B, D, F).

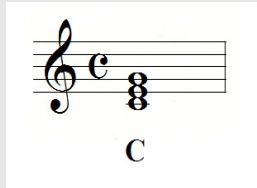
A la base, un accord est constitué de la superposition (notes synchrones) de 3, 5, 7, 9 ou 11 notes (voire davantage). On peut donner le **même nom à un accord et à l'arpège qui en dérive (notes diachrones)**. Par exemple, **Cm 7M** désigne l'accord d'Ut mineur avec septième majeure, aussi bien que l'arpège constitué des mêmes notes (C, Eb, G, B) (état fondamental). Les renversements (avec ou sans redoublements, etc) suivent la même logique.

Dans ce qui suit, **m** se réfère à l'adjectif « **mineur(e)** », **M** à l'adjectif « **majeur(e)** » (par défaut, et pour simplifier l'écriture, M n'est pas indiqué dans les cas « majeurs »).

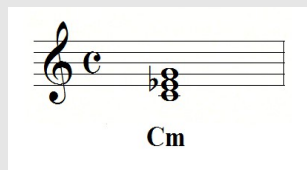
2.1. Accord de quinte (3 notes) :

Un intervalle de quinte sépare la note la plus basse de la note la plus haute :

(a) gamme majeure (superposition de : 2 tons + 1 ton 1/2) (par défaut, il est ici inutile de préciser « majeur » à l'aide d'un symbole) : eg **C** = (do, mi, sol) ou **C** = (C, E, G) (de même pour les autres gammes majeures) ;



(b) gamme mineure (superposition de 1 ton 1/2 + 2 tons) (a contrario, on doit préciser « mineur » à l'aide d'un **m**) : eg **Cm** = (Do, Mi bémol, Sol) ou **Cm** = (C, Eb, G) (de même pour les autres gammes mineures).



2.2. Accord de sixième (4 notes) :

C'est un accord de quinte avec ajout d'une note sus-dominante (sixte) : un intervalle de sixième sépare donc la note la plus basse de la note la plus haute. Par exemple :

(a) gamme majeure (superposition de : 2 tons + 1 ton 1/2 + 1 ton) : eg **C6** = (Do, Mi, Sol, La) ou **C6** = (C, E, G, A) (de même pour les autres gammes majeures) ;

(b) gamme mineure (superposition de 1 ton 1/2 + 2 tons + 1 ton) : eg **Cm6** = (Do, Mi bémol, Sol, La) ou **Cm6** = (C, Eb, G, A) (de même pour les autres gammes mineures).

Bien que distingué ici (ou aussi en jazz), ce type d'accord se confond, à un renversement près, avec (a) l'accord de septième du ton mineur relatif (eg **C6** = **Am7**) (mode majeur) ou (b) avec celui de septième, avec quinte diminuée, du ton mineur relatif (mode mineur) (eg **Cm6** = **Am5-7**)

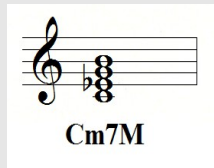
2.3. Accord de septième majeure (4 notes)

Un intervalle de septième majeure sépare la note la plus basse de la note la plus haute. La quatrième note est donc située 2 tons au-dessus de la troisième (le symbole **7M** indique cette position) :

(a) gamme majeure (superposition de 2 tons + 1 ton 1/2 + 2 tons) : eg **C7M** = (Do, Mi, Sol, Si) ou encore **C7M** = (C, E, G, B) (de même pour les autres gammes majeures) ;



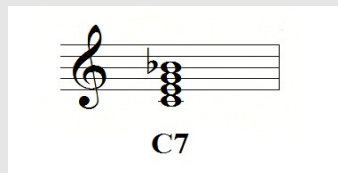
(b) gamme mineure (superposition de 1 ton 1/2 + 2 tons + 2 tons) : eg **Cm7M** = (Do, Mi bémol, Sol, Si) ou encore **Cm7M** = (C, Eb, G, B) (de même pour les autres gammes mineures).



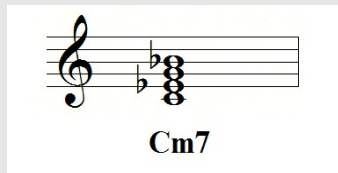
2.3. Accord de septième mineure (4 notes)

Un intervalle de septième mineure sépare la note la plus basse de la note la plus haute. La quatrième note est alors située 1 ton 1/2 au-dessus de la troisième :

(a) gamme majeure (superposition de 2 tons + 1 ton 1/2 + 1 ton 1/2) : eg **C7** = (Do, Mi, Sol, Si bémol) ou encore **C7** = (C, E, G, Bb) (de même pour les autres gammes majeures) ;



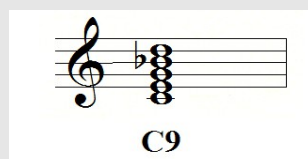
(b) gamme mineure (superposition de 1 ton 1/2 + 2 tons + 1 ton 1/2) : eg **Cm7** = (Do, Mi bémol, Sol, Si bémol) ou encore (C, Eb, G, Bb) (de même pour les autres gammes mineures).



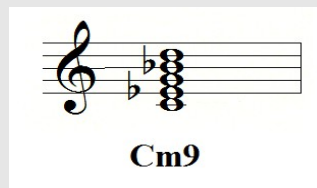
2.4. Accord de neuvième majeure (5 notes)

Un intervalle de neuvième majeure sépare les 2 notes extrêmes. La cinquième note est donc située 2 tons au-dessus de la quatrième :

(a) gamme majeure (superposition de 2 tons + 1 ton 1/2 + 1 ton 1/2 + 2 tons) : eg **C9** = (Do, Mi, Sol, Si bémol, Ré) ou encore **C9** = (C, E, G, Bb, D) (de même pour les autres gammes majeures) ;



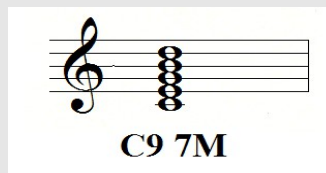
(b) gamme mineure (superposition de 1 ton 1/2 + 2 tons + 1 ton 1/2 + 2 tons) : eg **Cm9** = (Do, Mi bémol, Sol, Si bémol, Ré) ou encore **Cm9** = (C, Eb, G, Bb, D) (de même pour les autres gammes mineures).



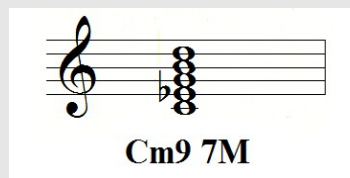
2.5. Accord de neuvième mineure (5 notes)

Un intervalle de neuvième mineure sépare les 2 notes extrêmes. La cinquième note est donc située 1 ton 1/2 au-dessus de la quatrième :

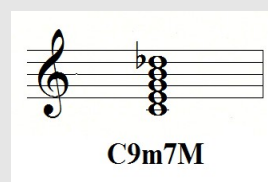
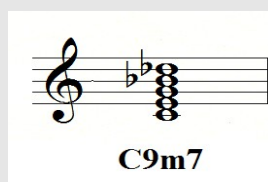
(a) gamme majeure (superposition de 2 tons + 1 ton 1/2 + 2 tons + 1 ton 1/2) : eg **C9 7M** = (Do, Mi, Sol, Si, Ré) ou encore **C9 7M** = (C, E, G, B, D), etc ;



(b) gamme mineure (superposition de 1 ton 1/2 + 2 tons + 2 tons + 1 ton 1/2) : eg **Cm9 7M** = (Do, Mi bémol, Sol, Si, Ré bémol) ou encore **Cm9 7M** = (C, Eb, G, B, Db), etc.



On peut aussi créer les accords suivants :



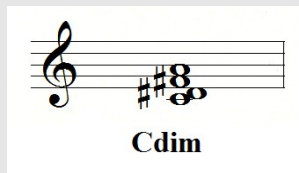
2.6. Accord de onzième mineure (6 notes)

Les constructions précédentes peuvent se poursuivre avec la même logique et les mêmes variantes. Elles ne sont donc pas détaillées outre mesure.

2.7. Accords « augmentés » et « diminués »

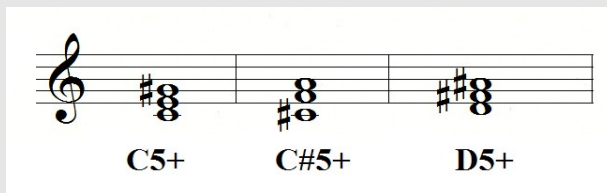
Une altération vers le haut (aigus) d'une ou plusieurs notes de l'un des accords précédents conduit à le qualifier d' « accord augmenté ». Ainsi, l'accord de C septième majeure avec quinte augmentée (C, E, G#, B) peut s'écrire **C 5+ 7M**. ou **C7M 5+**.

De même, une altération vers le bas (graves) d'une ou plusieurs notes d'un accord le qualifie d'« accord diminué ». Ainsi, l'accord de C septième majeure avec quinte diminuée (C, E, Gb, B) s'écrit **C 5- 7M**. Il existe 3 accords de ce type. L'un d'eux, fréquemment rencontrés, est celui de tierce et quinte diminuées (C, Eb, Gb, A) = (C, D#, F#, A).



2.8. Enfin, certains accords résultent directement des *gammes par tons entiers*. Il existe seulement 3 accords de ce type, dont les renversements possèdent les mêmes intervalles de seconde majeure :

- (a) celui de C5+ = (C, E, G#), qui est aussi celui de E ou celui de G# ;
- (b) celui de C#5+ = (C#, F, A), qui est aussi celui de F ou celui de A ;
- (c) celui de D5+ = (D, F#, A#), qui est aussi celui de F# ou celui de A#.



2.9. Les accords autres que de tierce majeure ou mineure, c'est-à-dire les *accords « altérés »* (accords de septième, neuvième, onzième, diminués ou augmentés) annoncent souvent une *modulation* (passage d'une tonalité à une autre).